

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
2B – HAUTE-CORSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

De la commune de Vallica

02B-212003396-20250607-18-7-06-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Séance du 7 juin 2025 à 14 heures 00

Réception par le préfet : 13/06/2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M CASTELLANI Jean-René

Étaient présents : Mme ANTONIOTTI Marie-Christine, Mme ANTONIOTTI Michelle, Mme BONFANTI Raffaella, Mme ESCEDI De CAPO Frédérique, M LUIGI Toussaint.

Absent : M LUIGI Serge.

Secrétaire de séance : Mme BONFANTI Raffaella.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer une climatisation réversible dans le gîte communal, l'appartement communal, et la mairie, dans un but premier de réduire nos factures énergétiques, et d'améliorer le confort des occupants.

Pour cela un devis a été établi par une société spécialisée, fourniture et travaux compris qui s'élève à un montant de 23 340,00 € HT.

Le Maire propose, d'approuver, la réalisation de ces travaux et de solliciter, vu que la commune dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assumer les dépenses, une aide financière auprès de la Collectivité de Corse, selon le plan de financement suivant :

- | | | | |
|-------------------------|-----|------|-------------|
| • Collectivité de Corse | 80% | soit | 18 672,00 € |
| • Commune | 20% | soit | 4 668,00 € |

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide avec 5 voix pour, et 1 abstention :

- D'approuver la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus ;
- Le plan de financement proposé ;
- Et d'autoriser le Maire à signer tous documents affairant à ce projet.

Nombre de conseillers

- En exercice : 7
- Présents : 6
- Procuration : 0
- Votants : 6
- Absents : 1

N° de la délibération
18/2025

Date de convocation
2 juin 2025

Date d'affichage
11 juin 2025

OBJET

Demande de subvention
installations climatisations.

Délibération certifiée
exécutoire en
sous-préfecture
le 11 juin 2025

Fait à VALLICA, le 11 juin 2025

